

Auto déclaration ISCC CORSIA relative aux points d'origine Produisant les huiles de cuisson usagées (UCO)

Informations relatives aux points d'origine (p. ex., restaurant, service de restauration, etc.) :		
Nom		
Adresse		
Code postal, Ville		
Pays	Canada	
Numéro de téléphone		
La quantité d'huile de cuisson usagée (UCO) produite par le point d'origine est de 10 (dix) tonnes métriques ou plus par mois		<input type="checkbox"/>
Destinataire des UCO (point de collecte)	Sanimax EEI	
En signant la présente auto déclaration, le signataire confirme ce qui suit :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. UCO désigne les huiles et les graisses d'origine végétale ou animale ayant été utilisées pour cuire des aliments destinés à la consommation humaine. Les livraisons d'UCO couvertes par la présente auto déclaration contiennent uniquement des UCO et ne sont mélangées avec aucune autre huile ou graisse qui ne correspond pas à la définition d'UCO. 2. Les UCO couvertes par la présente auto déclaration correspondent à la définition de déchet selon le CORSIA: Un déchet est toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait, a l'intention de se défaire ou est tenu de se défaire, à l'exclusion des substances qui ont été intentionnellement modifiées ou contaminées afin de répondre à cette définition. 3. La documentation des quantités d'UCO livrées est disponible. 4. La législation nationale applicable en matière de prévention et de gestion des déchets (p. ex., pour le transport, la surveillance, etc.) est respectée. 5. Le matériau fourni est généré exclusivement par le point d'origine signataire. 6. Les auditeurs des organismes de certification ou de l'ISCC, éventuellement accompagnés d'un représentant du point de collecte, peuvent examiner, avec ou sans préavis, sur place ou en contactant le signataire (par exemple par téléphone), si les exigences pertinentes de l'ISCC EU sont respectées et si les déclarations faites dans la présente auto déclaration sont correctes. Les auditeurs des organismes de certification peuvent être accompagnés par des inspecteurs qui contrôlent leurs activités. 7. Les informations contenues dans cette auto déclaration peuvent être transmises au et examinées par l'organisme de certification du Point de Collecte et par l'ISCC. Remarque : L'organisme de certification et l'ISCC gardent toutes les données fournies dans cette auto déclaration confidentielles. 8. Si les audits des organismes de certification ou de l'ISCC révèlent que les exigences pertinentes de l'ISCC ne sont pas respectées ou que les déclarations faites dans la présente auto déclaration sont incorrectes, et si le point d'origine est par conséquent exclu en tant que fournisseur de matériau certifié ISCC, l'ISCC est en droit de publier l'exclusion du point d'origine sur le site web de l'ISCC. 		
Lieu	Nom	
Date (AAAA-MM-JJ)	Fonction	
Lieu, date	Nom et fonction du signataire	Signature